

dans la série :

à la
recherche
du passé

La Construction d'une Eglise

L'Église de Crevant

Extraits du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal
1852 - 1875



L'an mil huit cent cinquante deux et le quinze octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Crevant s'est réuni en séance extraordinaire.

Étaient présents : M. JOUBERT, Maire, M. AGENON, Adjoint, MM. GARMY Gabriel, BONNEFONT Fradin, MONDON Jean, ASTAIX Alexandre, DE RIGAUD, OGHARD Jean, ROUX, FAURE-VIGIER, MONDON Etienne et CHARNIER Mathieu.

A la suite de réclamations du conseil de fabrique, après avoir exposé la situation financière de la commune et compte tenu de toutes les dépenses à faire... "... le conseil regrette profondément de ne pouvoir actuellement trouver des ressources pour faire les réparations que pourrait exiger l'état de l'église, mais néanmoins craignant de n'avoir pu apprécier suffisamment dans quel état se trouve cet édifice et voulant prévenir toute espèce de danger, il prie M. le Sous-Préfet de désigner un architecte pour visiter l'église et faire un devis de réparations urgentes..."

29 janvier 1853

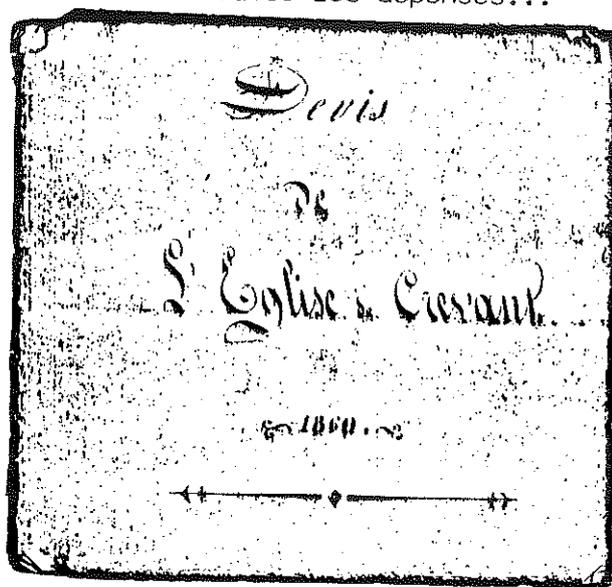
"... par son rapport en date du 26 décembre 1852, M. DOMAZON, agent voyer principal de l'arrondissement de Thiers pense que l'église de Crevant n'est pas réparable, qu'il faut la reconstruire en entier, interdire au plus tôt le mode de sonnerie établi dans le sanctuaire... Que l'on peut élever la charpente de 50 cm, il y aurait alors au-dessous, dans le clocher assez de place pour les sonneurs, et que la dépense à faire pour ce travail pourrait s'élever à 400 F. Le conseil est d'avis de faire faire immédiatement les changements indiqués..."

28 mai 1854

"... à la suite d'une nouvelle réclamation du conseil de fabrique, le conseil prie l'administration d'envoyer Monsieur IMBERT, architecte du département, pour visiter l'église, indiquer l'état dans lequel elle se trouve et préciser les réparations à faire..."

24 mai 1857

"... Monsieur le maire expose au conseil qu'il est constaté dans le rapport du 13 octobre 1856 que l'église diocésaine de Crevant est dans un état alarmant, que les murs sont à leur base dans le plus mauvais état, que les mortiers intérieurs sont en décomposition complète et à l'état de sable... que les pilliers qui supportent le clocher ont fléchi et perdu leur aplomb, que M. le Sous-Préfet par lettre du 20 janvier 1857 a engagé la commune à voter soit la restauration, soit la reconstruction de l'église. M. le maire propose au conseil de désigner M. Léon COMPAGNON, architecte à Clermont pour faire les devis et diriger les travaux soit de construction nouvelle, soit de restauration. Le conseil considérant que la restauration serait très couteuse et offrirait peu de garantie pour l'avenir, vote la reconstruction de l'église et s'engage quant il sera nécessaire à s'imposer extraordinairement pour faire face à toutes les dépenses..."



20 mai 1860

"... Le conseil émet le vœu que M. le Préfet autorise la commune à faire procéder à la vente des parcelles usurpées soit sur les communaux soit sur les chemins vicinaux... les fonds devront être employés à la réédification ou restauration de l'église... Une somme de 400 F figure au budget primitif et additionnel de 1860 pour réparation de l'église..."

26 mai 1861

"... Monsieur le maire expose au conseil que l'église paroissiale menace ruine et devient de jour en jour de plus en plus dangereuse... que Monsieur COMPAGNON chargé en 1860 de faire les plans, devis et rapports concernant l'état de l'église, la juge en état de décomposition des plus graves, que le devis de reconstruction s'élève à la somme de 27 993,83 F ... qu'en un mot le maire croit que dans l'intérêt des fidèles, l'on doit arriver à la reconstruction complète... qu'il pense aussi qu'on doit ne point rebâtir au même endroit, les terrains ne présentant point assez de consistance... et s'étant affaiblis notamment aux inondations de 1856, qu'en outre le point n'est pas assez central et trop près de l'Allier... que toutefois il ne croit pas nécessaire à présent de changer de place le cimetière et la maison curiale, qu'on doit attendre que la commune soit libérée des dépenses bien grandes pour elle et pour lesquelles le gouvernement de sa Majesté l'Empereur Napoléon III viendra à son aide avec sa générosité habituelle.. qu'il pense que l'endroit le plus convenable pour la construction serait sur l'emplacement du communal de la Boire près du village de Flaveine, lieu dit l'Etang Garmy..." Suit l'étude des possibilités financières. Le conseil approuve à l'unanimité les propositions du maire.

4 avril 1862

"... Après une présentation du plan des lieux, du rapport des experts, de la promesse de vente de MM. GARMY et ASTAIX, il est fait le procès verbal d'enquête commodo et incommodo. Il résulte de cette enquête que 17 habitants du bas de Crevant se sont déclarés opposants à la reconstruction de l'église à l'endroit projeté et demandent la réédification à l'emplacement de l'ancienne église..." Suit une longue mise au point du maire considérant que ces "voisins" de l'ancienne église n'agissent que par intérêt personnel. Il souligne le danger de la rivière proche évoquant la disparition du village de la Terrasse Basse, le manque de consistance du terrain nécessitant des fondations d'environ 6 m, l'abondance des sources ... etc... "... A l'unanimité des membres présents, à l'exception de M. OGHARD, le conseil adopte complètement la manière de voir de son maire et les observations par lui présentées. Ont signé : JOUBERT, Maire, BONNEFONT, GARMY, FAURE, MONDON, AGENON, DARDAT, SOUILLEZ, d'AURELLE. MM. OGHARD, CHARNIER et GOUDARD ont dit ne savoir signer..."

Commune de Crevant.

Bôle

Description volontaire

Argent & nature

pour
La Constitution d'une Eglise

Composition

de la Commission chargée de recueillir les souscriptions à domicile.

- 1^{er} M^r Joubert (Maire) M. B.
- 2^e M^r Delaire, Curé de Crevant.
- 3^e M^r Delage (lign. 460) consult. mun.
- 4^e M^r Agénon, Antoine Agénon
- 5^e M^r Joubert (Maire) notaire, Curé de Crevant

9 octobre 1862

"...Longue délibération du conseil auquel s'étaient joints les plus imposés de la commune pour étude du financement des travaux de construction de l'église. On arrive à un total de 31 364,87 F ce qui semble suffisant étant donné le coût approximatif de 30 249,685 F. Le conseil demande que l'adjudication soit faite à Clermont pour mettre en compétition plus d'entrepreneurs..."


DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

Arrondissement de *Eyrieux*

Commune de *Crevin*

TRAVAUX COMMUNAUX.

Objet des Travaux :
Construction d'une Eglise

Cahier des Charges.

La présente feuille, devant être timbrée, pourra être supprimée lorsque l'entreprise sera de peu d'importance.
 Le cahier des charges sera cité à la page 8, conformément aux indications qui se trouvent à la page 10.

5 avril 1863

"... L'adjudication n'a pas lieu faute d'adjudicataire, les quelques entrepreneurs présents jugeant insuffisant le montant prévu au devis et surestimé l'évaluation des matériaux récupérables. On procède à une modification de l'établissement des ressources établies au total de 32 149,72 F et auxquelles s'ajoutent 8 081,48 F de matériaux et 1 666,37 F de surimposition prolongée sur 2 ans. On arrive à un total de 40 546,23 F que le conseil approuve. Il demande la mise en adjudication rapide..."

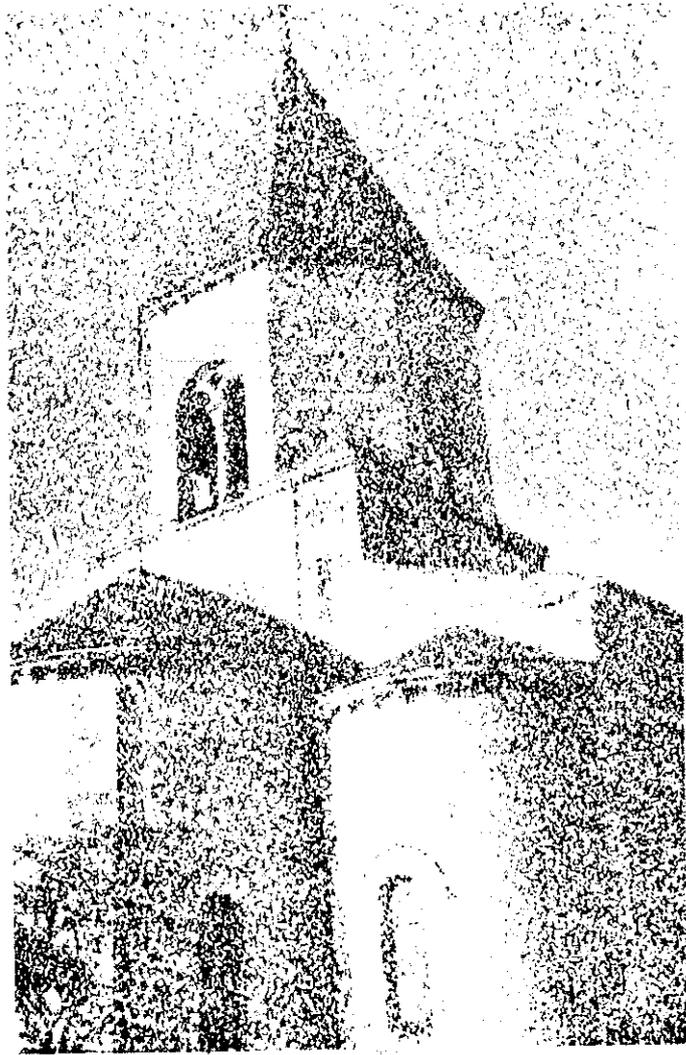
Monsieur JOUBERT Maire, démissionne, il est remplacé par SOUILLEZ Jean, puis le 17 septembre 1865 par le Marquis de Montgon.

Février 1866

"... Monsieur SABATIER, entrepreneur désire reprendre les travaux de construction et les terminer le plus promptement possible. Il est urgent de demander à M. le Préfet un crédit supplémentaire sur les fonds disponibles affectés à cette construction..."

24 février 1867

"... Il est décidé que "sur le dernier tiers des honoraires dus à M. l'architecte pour la réception des travaux de l'église, une somme soit prélevée pour payer un architecte adjoint, attendu que la surveillance des travaux pendant la construction a été tout à fait insuffisante..."
On décide d'échanger un terrain attenant à l'emplacement de la nouvelle église et appartenant au Vicomte d'Aurelle contre un communal appelé Bajolet en vue de la construction d'un presbytère..."



Le 17 octobre 1867 l'église est livrée au culte et inaugurée par l'Abbé DUCHER.

27 octobre 1867

"... Remise en état de la grange louée en 1862 à M. BONNEFONT destinée à célébrer les offices divins. Après visite d'un expert l'état des dépenses s'élevant à 100 F, M. BONNEFONT, satisfait s'engageait à ne rien réclamer de plus à la commune..."

10 janvier 1868

"... Le procès verbal de réception des travaux de construction de l'église par M. COMPAGNON s'élève à 36 036,54 F, mais à cause d'erreurs d'addition, celui-ci n'est point accepté par M. SABATIER qui avait fait un métré s'élevant à 43 052 F. Devant une différence aussi considérable M. SABATIER demande un arbitre, M. LECAS, architecte à Thiers. Le conseil accepte, étant bien entendu qu'il ne lui incombe aucun frais pour cette affaire..."



Département
du Puy de Dôme
Canton

Arrondissement
de Thiers
Canton

Commune de Crevant

Constructeurs d'une Eglise

Procès verbal de réception définitive

Nous, Soumigné, Architecte de la Ville de Thiers, nommé arbitre par arrêté de Monsieur le Sous Préfet, de l'arrondissement en date du 11 Janvier 1868, Suivant acceptation 1.° Du Conseil Municipal de la Ville de Crevant par sa délibération en date du 10 février 1868 et 2.° de M. Sabatier J.° Aubert, entrepreneur des travaux, à l'effet de procéder à une réception définitive.

Nous sommes intervenus dans la Commune de Crevant le trois février April huit cent Soixante, Thiers. Après avoir examiné l'Eglise dans tout son entier, nous avons reconnu, qu'il pouvait être procédé à la réception définitive des dits travaux.

Lesquels sont achevés et en bon état d'entretien

En foi de quoi nous avons
donné le présent procès verbal
Crevant le 18 Décembre 1867

Signé



Le Maire présente l'exposé suivant :

"... Le 20 décembre a eu lieu l'adjudication des travaux de notre église. M. SABATIER se rendit adjudicataire moyennant un rabais de 1 %, ce qui portait le montant de l'adjudication à 29 025,97 F, la commune devait donc pouvoir faire face à tout. Mais on avait omis dans le devis les frais de démolition, les cintres pour les voutes. Les matériaux récupérés ne pouvaient être estimés qu'à 1 961,17 F. Tout ceci représente un déficit de 7 130,31 F. Les travaux sont terminés depuis longtemps, l'entrepreneur est en droit de réclamer son dû estimé à 15 668 F, après vérification très poussée de M. LECAS. Le maire propose un emprunt de 11 000 F. Le conseil et les plus imposés considérant que cette dette est obligatoire autorise le maire à faire les démarches nécessaires en vue de cet emprunt qui sera remboursé en 12 ans..."

*Prix de la commune
M. Sabatier a été
adjudicataire moyennant
un rabais de 1 %*

*Signé M. L. Lecas
Maire adjoint de la commune*

Département de
 la Seine
 Arrondissement de
 Paris

Arrondissement de
 Paris

Commune de Paris

Architecte de la Ville de Paris

Directeur Général

Fait par le Architecte Souffroy
 le 29 Janvier 1868
 s. g.

1868

13 février 1870

"... Le conseil prend la décision de payer à Messieurs COMPAGNON et LECAS la somme de 942,39 F, somme prise sur les fonds placés au Trésor et provenant de la ferme des communaux..."

14 février 1875

"... M. le maire, Marquis de Montgon offre de prêter 2 000 F sans intérêt afin de régler les sommes dues à M. SABATIER pour la construction de l'église. Il semble que les frais relatifs à la construction de l'église de Crevant soient ainsi réglés..."

Il apparaît encore en décembre 1888 puis en février 1889 un désaccord profond entre le conseil de fabrique et la municipalité qui refuse de payer des travaux au toit de l'église, le conseil de fabrique ayant commencé ces travaux sans en avertir le conseil.

	Dénomination	Quantité	Prix	Total	Expans
17	Armoires et ustensiles de l'église	"	"		1100 ff
18	Sommiers et poutres	"	"		657 ff
19	Suppléments pour le toit	"	"		200 -
20	Armoires en bois placés sous le chœur	378	26	9858	35
21	Mobilier en bois de l'église	3	85	255	24
22	Armoires de la sacristie	19	7	133	-
23	7	15	1	15	-
24	Sommiers et poutres	30	90	2700	90
25	Plafond	37	36	1332	37
26	Plancher	37	26	972	37
27	Prix valeur inscription de l'église	56	10	560	50
28	7	30	1	30	-
29	Armoires et ustensiles de l'église	80	26	2080	32
30	Mobilier sous le toit de l'église	40	1	40	-
31	Prix valeur pour les vitres	"	"		300 -
				33280	29
				432	20
				42848	29
Deductions.					
C'est l'Estimateur de l'église					
1	Armoires	300	1	300	00
2	Prix de bois	37	11	407	00
3	Bois	25	3	75	00
4	Plancher en sapin	100	1	100	00
5	Armoires	1	60	60	00
6	Bois	85	1	85	00
				1079	50
				41769	30
				41769	30